



---

## 67<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>e</sup> commission

Point 76 de l'ordre du jour

### **Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies**

Criminal accountability of United Nations officials and experts on mission

New York, le 12 octobre 2012

Déclaration de M. Nikolas Stürchler, Conseiller juridique

---

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. La Suisse prend acte du travail accompli dans ce domaine par les Etats membres, mais elle constate aussi que le problème est loin d'être résolu.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons encore : le personnel de l'ONU doit rendre compte de ses actes, c'est absolument indispensable. Le travail qu'il accomplit partout dans le monde est fondamental pour l'établissement durable de la paix et de la sécurité internationales, nous en sommes bien conscients et nous apprécions ces efforts à leur juste valeur. Mais ma délégation ne peut pas tolérer que des membres du personnel de l'ONU qui se rendent coupables de délits échappent à la justice. Ces actes, comme la défaillance du dispositif de prévention, entachent la crédibilité et la légitimité des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Il est du devoir des Etats membres des Nations Unies et du Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de telles infractions et pour s'assurer qu'elles ne restent pas impunies. Il s'agit là d'une obligation envers les victimes et envers les ressortissants de l'Etat hôte.

Nous encourageons par conséquent tous les Etats à se doter des moyens nécessaires afin de poursuivre leurs ressortissants pour toute infraction commise en mission, en adaptant s'il le faut leur législation nationale afin d'y inclure le principe de personnalité active. Telle est précisément la teneur de la résolution A/RES/66/93 du 9 décembre 2011, que l'Assemblée générale a adoptée, ce dont nous nous félicitons. Nous déplorons toutefois que cette résolution n'inclue pas le personnel militaire.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

Monsieur le Président,

En prévision des tâches qui nous attendent, ma délégation tient à souligner deux points :

Tout d'abord, nous réitérons notre appel à améliorer la manière dont il est fait rapport, afin de disposer d'une base solide pour les décisions futures dans ce domaine. Nous suggérons que le Secrétaire général établisse une liste des Etats qui appliquent déjà le principe de la personnalité active à l'égard de leurs fonctionnaires et experts en mission, afin d'encourager les autres Etats à l'adopter à leur tour. Le deuxième point que nous tenons à souligner concerne le règlement du problème à long terme. Nous sommes en effet convaincus que l'élaboration d'une convention internationale serait le moyen le plus approprié pour faire en sorte que le personnel de l'ONU doive rendre compte de ses actes. Cette convention doit inclure toutes les catégories de personnel des missions de maintien de la paix, les fonctionnaires et les experts en mission comme le personnel militaire.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. Chairman,

My delegation would like to thank the Secretary-General for his report on the criminal accountability of United Nations officials and experts on mission. Switzerland notes the work done by Member States in this area but it is also aware that the problem is still far from being resolved.

Once again we would like to emphasize the fundamental importance of accountability of UN personnel. Their work throughout the world is indispensable for the lasting achievement of international peace and security, and we commend it. But my delegation cannot accept that UN personnel who are guilty of crimes escape from justice. Such acts and the failure to prevent them severely undermine the credibility and legitimacy of the United Nations.

Mr. Chairman,

It is the duty of United Nations Member States and of the Secretary-General to take the necessary measures to prevent such offences and to ensure that they do not go unpunished. This is an obligation towards the victims and towards the people of the host state.

We therefore encourage states to take the necessary steps so that they can prosecute their nationals for any offence committed while on a mission, if necessary by adapting their national legislation to include the active personality principle. We are pleased with the adoption by the General Assembly of resolution A/RES/66/93 of 9 December 2011, which urges states that have not already done so to consider establishing their competence with regard to their officials and experts on mission who have committed crimes. We regret, however, that this resolution does not include military personnel.

Mr. Chairman,

With respect to future action, my delegation would like to highlight two points:

First, we reiterate our call to improve reporting so that there is a solid basis for further decisions on this matter. We suggest that the Secretary-General establish a list of states which already apply the active personality principle with regard to their officials and experts on mission, in order to encourage other

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

states to adopt this principle in their national legislation. The second point we wish to emphasize relates to the question of a long-term solution. We remain convinced that the most appropriate way to ensure accountability of UN personnel is an international convention. Such a convention should specifically include all categories of personnel in peacekeeping operations, officials and experts on mission as well as military personnel.

Thank you.